



Rapport annuel 2021
SPES
Caisse de prévoyance du
Diocèse de Sion

- Bilan au 31 décembre 2021
- Compte d'exploitation de l'exercice 2021
- Annexe aux comptes annuels

Pertes et profits comparés

	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations des salariés	1'339'649	1'190'860
Cotisations des employeurs	1'780'321	1'639'822
Rachats	191'300	102'780
Subsides du fonds de garantie	81'395	89'436
Cotisations et apports	3'392'665	3'022'898
Apports de libre passage	3'422'314	1'611'408
Remb. versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	50'982	211'512
Prestations d'entrée	3'473'296	1'822'920
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	6'865'961	4'845'818
Rentes de vieillesse	-2'145'547	-2'203'209
Rentes d'invalidité	-327'082	-333'645
Prestations en capital en cas de décès	-67'885	0
Prestations en capital à la retraite	-196'832	-31'421
Prestations réglementaires	-2'737'345	-2'568'276
Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'704'024	-2'445'197
Prestations de sortie espèces	-66'853	0
Prestations EPL	0	-150'000
Prestations de sortie	-3'770'877	-2'595'197
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-6'508'222	-5'163'473
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-637'454	224'881
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance des rentiers	-270'540	-189'491
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions techniques	-942'000	385'000
Rémunération des capitaux d'épargne	-1'672'886	-807'048
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-3'522'879	-388'658
Parts aux bénéficiaires des assurances	77'091	76'926
Prestations d'assurances	143'559	195'730
Produits de prestations d'assurance	220'650	272'655
Primes de risque d'assurance	-248'469	-247'937
Primes de coûts d'assurance	-31'429	-31'362
Contributions au Fonds de garantie	-10'205	-12'506
Charges d'assurance	-290'104	-291'805
Résultat net de l'activité d'assurance	-3'234'594	-723'464
Résultat net des liquidités	-1'096	-95'253
Résultat net des titres	8'756'690	3'540'926
Charges et produits d'intérêts	-189	-2'218
Frais de gestion de la fortune	-865'662	-750'812
Résultat net des placements	7'889'743	2'692'642
Administration générale	-128'835	-121'679
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-41'381	-33'014
Autorités de surveillance	-7'708	-7'187
Frais d'administration	-177'924	-161'880
Excédent de charges (-) / produits (+) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	4'477'224	1'807'298
Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-1'408'000	-2'064'373
Excédent de charges (-) / produits (+)	3'069'224	-257'075

Sion, le 15 juil 2022

A. Falsong Président

Annexes

1. Base et organisation

1.1. Forme juridique, but et siège social

La SPES Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion est une institution de prévoyance professionnelle, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation, régie par les articles 52, 80 et suivants du Code Civil Suisse, par les canons 113-123 du Code de droit canonique, par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, par ses statuts et par ses dispositions réglementaires d'exécution.

Elle a pour but comme institution de prévoyance, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation est enregistrée sous le numéro 304017 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de Garantie LPP.

1.3. Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 11 décembre 1984

Statuts du 3 octobre 2001

Règlement de prévoyance du 5 novembre 2018 entré en vigueur au 1er janvier 2019, Avenant n°1 adopté le 19 octobre 2020 avec entrée en vigueur le 1er janvier 2021

Règlement de placement adopté le 23 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014, Annexe I modifiée le 8 juin 2020, avec entrée en vigueur le 1er juillet 2020

Règlement sur les engagements de prévoyance du 31 décembre 2021

Règlement relatif à la liquidation partielle du 13 janvier 2014 approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, le 31 janvier 2014

Règlement de signature du 8 juin 2020, en vigueur au 1er janvier 2020

Règlement sur les indemnités du 19 octobre 2020, en vigueur dès le 1er janvier 2021

1.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la fondation sont le conseil de fondation, l'assemblée générale des assurés et des employeurs et l'organe de révision.

L'assemblée générale des assurés et des employeurs est convoquée au moins chaque 4 ans. Elle prend connaissance du rapport annuel du conseil de fondation, de l'organe de révision ainsi que des comptes. La dernière assemblée a eu lieu le 11 octobre 2021.

Le conseil de fondation gère et contrôle l'administration de la fondation. Il se compose de 4 à 10 membres et est élu par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le conseil de fondation nomme et contrôle une commission de placements chargée d'élaborer la politique de placements en conformité aux dispositions légales.

Conseil de fondation

M. Charles Affentranger		Président	SC	Repr. employés
M. Stéphane Vergère	jusqu'au 11.10.2021	Vice-Président	SC	Repr. employeurs
M. Philippe Genoud	dès le 11.10.2021	Vice-Président	SC	Repr. employeurs
M. Henri Roduit		Secrétaire	SC	Repr. employés
Mme Madeleine Kronig		Membre	SC	Repr. employés
M. Raphael Kronig	jusqu'au 04.04.2021	Membre	SC	Repr. employés
M. Olivier Roduit		Membre	SC	Repr. employeurs
M. Markus Werlen	jusqu'au 14.04.2021	Membre	SC	Repr. employeurs
M. Gilbert Mudry	jusqu'au 11.10.2021	Membre	SC	Repr. employeurs
M. Marc André Mayoraz	dès le 11.10.2021	Membre	SC	Repr. employeurs
Mme Viviane Saillen	dès le 11.10.2021	Membre	SC	Repr. employeurs
M. Norbert Werlen-Steiner	dès le 11.10.2021	Membre	SC	Repr. employés

La fondation est engagée par la signature collective (SC) d'un membre avec le Président ou le Vice-Président.

Commission des placements

M. Henri Roduit		Président	Repr. employés
Mme Madeleine Kronig		Membre	Repr. employés
M. Olivier Roduit		Membre	Repr. employeurs
M. Gilbert Mudry	jusqu'au 11.10.2021	Membre	Repr. employeurs
Mme Viviane Saillen	dès le 11.10.2021	Vice-présidente	Repr. employeurs
M. Serge Darioli		Conseiller	Sans droit de vote
M. Josef Zurbriggen		Conseiller	Sans droit de vote

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales et si la fondation offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Gestion de la fondation	Groupe Mutuel, Martigny Alain Anthamatten Alain Pittet Mailys Mauguen
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Co-contractant : AON Suisse SA, Neuchâtel Expert-exécutant : Gilles Guenat Consultante : Nicole Rufener
Organe de révision	BDO SA
Autorité de surveillance LPP	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale
Autorité de surveillance canonique	Evêché de Sion Msgr Jean-Marie Lovey
Gestion de la fortune	PLEION SA*, Sion, M. Serge Darioli SZ Consulting**, Brig, M. Josef Zurbriggen UBS Switzerland AG*, Lausanne, M. Yvan Trotti
Questions juridiques	Me Roger Pannatier, Sion AON Suisse SA, Neuchâtel
Traductions	Charles Affentranger Tony Kenzelmann

* Organismes agréés par l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA

** Organismes habilités à exercer l'activité de gestionnaire de fortune dans la prévoyance professionnelle LPP par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)

1.6. Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2021, 156 employeurs sont affiliés au Diocèse de Sion (156 en 2020).

2. Personnes assurées et rentiers

2.1. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

Membres actifs	31.12.2021	31.12.2020
Prêtres cotisants	91	92
Laïcs cotisants	171	163
Total	262	255

Evolution des membres actifs	31.12.2021	31.12.2020
Effectif au 01.01.	255	258
Entrées	33	17
Sorties	-26	-20
Total	262	255

Pensionnés différés	31.12.2021	31.12.2020
Prêtres pensionnés différés	4	2
Laïcs pensionnés différés	3	3
Total	7	5

Evolution des pensionnés différés	31.12.2021	31.12.2020
Effectif au 01.01.	5	4
Entrées	2	3
Sorties	0	-2
Total	7	5

Bénéficiaires de rentes	31.12.2021	31.12.2020
Prêtres pensionnés	56	60
Laïcs pensionnés	20	18
Invalides	7	8
Enfants	5	5
Total	88	91

Evolution des bénéficiaires de rentes	31.12.2021	31.12.2020
Effectif au 01.01.	91	90
Entrées - pensionnés	4	3
Entrées - invalides	1	2
Entrées - enfants	0	1
Décès	-8	-5
Total	88	91

Total de l'effectif de la fondation	357	351
--	------------	------------

AFR

3. Nature de l'application du but

3.1. Plan de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance du 5 novembre 2018 entré en vigueur le 01.01.2019 et l'avenant n°1 adopté le 19.10.2020 avec entrée en vigueur le 01.01.2021

Le montant annuel de la rente de retraite au jour de la retraite réglementaire est calculé en pourcent de l'avoir de vieillesse accumulé à cette date; le taux applicable figure en annexe du règlement.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

L'assuré actif peut exiger le paiement de tout ou partie de sa prestation de retraite sous forme de capital, à condition qu'il fasse connaître sa volonté trois mois à l'avance au moins.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte un type de plan de prévoyance :

La prime d'épargne est de 7.55% du salaire assuré pour la part de l'employé et de 9.75% du salaire assuré pour la part de l'employeur, soit 17.30% au total. La prime de risque est fixée à 2.5% du salaire assuré, soit 0.96% pour la part de l'employé et 1.54% pour la part de l'employeur.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Au 1er janvier 2021, les rentes servies au bénéficiaires de rente n'ont pas été adaptées.

4. Principe d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués dès le 1er janvier 2005.

4.2.1. Titres

L'évaluation des titres est faite aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres".

4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres". Le cours de clôture des monnaies étrangères utilisé au 31.12 est celui indiqué par la Banque Cantonale du Valais.

4.2.3. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes reconnus.

4.2.4. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs est faite aux valeurs nominales.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2021, la fondation n'est pas concernée par le point 4.3 de l'annexe aux comptes.

5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La SPES, Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion, est une fondation autonome de type primauté de cotisations. La fondation a conclu un contrat de réassurance congruente pour la couverture des risques de décès et d'invalidité auprès de Axa Winterthur, dès le 01.01.2017.

5.2. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs

	2021	2020
Capitaux d'épargne au 01.01.	39'342'715	38'809'486
Cotisations d'épargne	2'725'405	2'473'271
Apports de libre-passage	3'422'314	1'611'408
Remboursements divorce	50'982	0
Remboursement encouragement à la propriété du logement	0	211'512
Rachats reçus	191'300	102'780
Prestations de sorties versements en espèces 5a,b,c	-66'853	0
Prestations de libre-passage en cas de sortie	-3'704'024	-2'445'197
Indemnités capital de vieillesse	-196'832	-31'421
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement	0	-150'000
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	-270'880	-963'281
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	-1'513'958	-1'033'953
Rémunération des capitaux d'épargne	1'540'365	758'110
	41'520'534	39'342'715

Les transferts internes de libre-passage entre les employeurs (paroisses) assurés auprès de la SPES figurent à la fois dans les apports de libre-passage et dans les prestations de libre-passage en cas de sortie pour Fr. 2'650'563.95 en 2021 (Fr. 1'030'075.05 en 2020).

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux est de 4% (exercice précédent 2%) sur la totalité de l'avoir des assurés.

5.3. Evolution et rémunération des capitaux des pensionnés différés et des bénéficiaires de rentes

	2021	2020
Capitaux d'épargne au 01.01.	30'958'969	30'720'540
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	270'880	963'281
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	1'513'958	1'033'953
Libération cotisations d'épargne	126'581	116'125
Sorties capitaux décès	-67'885	0
Bénéfice de mutation	-48'178	0
Rémunération des capitaux d'épargne	132'521	48'939
Constitution (+) - dissolution (-) de capitaux de couverture	-1'524'816	-1'923'867
	31'362'030	30'958'969

5.4. Evolution des provisions techniques

	2021	2020
Provision pour adaptation des bases techniques	0	619'000
Provision pour retraite	1'029'000	1'162'000
Provision pour abaissement du taux technique	1'694'000	0
	2'723'000	1'781'000

Les provisions techniques sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle, conformément au règlement sur les engagements de prévoyance, et sont constituées pour garantir les risques de vieillesse, décès et invalidité.

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Au 31.12.2021, elle a été intégralement dissoute pour couvrir le coût du changement de bases intervenu à cette date. Elle sera réalimentée dès le 31.12.2022 à raison de 0.5% par année.

La provision pour retraite est destinée à financer le coût engendré par l'application de taux de conversion favorables. Elle est déterminée en admettant que les hommes de 55 ans et plus et les femmes de 54 ans et plus, à la date du bouclage, partent à la retraite en touchant l'intégralité des prestations de retraite sous forme de rentes.

La provision pour abaissement du taux technique est destinée à financer une éventuelle baisse future du taux d'intérêt technique. Elle correspond à la différence entre le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes calculé au taux d'intérêt technique de 1.5% et celui calculé au taux de 1.75% et tient compte de l'augmentation de la provision pour adaptation des bases techniques et de la provision pour retraite.

5.5. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les capitaux de prévoyance de 2 assurés reconnus invalides en 2020 seront couverts par le contrat d'assurance. Le réassureur s'étant prononcé en 2021 sur ces 2 cas, il est normal de considérer que ce nouvel engagement de la fondation sera couvert par le réassureur. Le montant comptabilisé dans les passifs de contrats d'assurance s'élève à Fr. 443'868.- (Fr. 1'487'318.- en 2020). Le montant diminue sensiblement en raison du décès d'un assuré invalide pour lequel la Caisse touchait des prestations du réassureur. Il est donc porté à l'actif du bilan sous la rubrique "Actif provenant de contrat d'assurance".

5.6 Total des avoirs de vieillesse LPP

	31.12.2021	31.12.2020
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	16'722'873	16'262'691
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

5.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

En date du 30 août 2021, AON Suisse SA a réalisé une expertise sur la base des comptes au 31.12.2020 qui indique selon l'article 52e LPP qu'à cette date :

- compte tenu des provisions techniques constituées, les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;
- la Caisse offre la garantie, à la date de référence, qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

La détermination des capitaux de prévoyance et des provisions techniques pour l'établissement du bilan au 31.12.2021 a été effectuée le 13 mai 2022 par AON Suisse SA à Neuchâtel.

5.8. Bases techniques

	2021	2020
Bases techniques	LPP2020 (P2021)	LPP2015 (P2016)
Taux technique pour invalidité et décès	1.75%	1.75%
Taux technique pour vieillesse	1.75%	1.75%

5.9 Modification des principes de base et hypothèses techniques

Au 31.12.2021, les bases techniques périodiques LPP 2016 ont été remplacées par les bases techniques périodiques LPP 2020 projetées en 2021.

5.10 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs	100'094'071	93'502'110
Engagements	-623'804	-975'468
Compte de régularisation des passifs	-280'725	-293'753
Fortune disponible au 31.12.	99'189'542	92'232'888
Engagements	76'049'432	73'570'002
Degré de couverture	130.43%	125.37%

6. Placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

La commission de placement peut confier la gestion de tout ou partie de la fortune à un ou plusieurs gestionnaires de fortune externes. Un contrat de gestion écrit, qui contient des exigences et des objectifs définis, est conclu avec chaque gérant.

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2 et par le règlement de placement.

6.2. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2021	2020
Réserve de fluctuation de valeur au 1.1	15'422'000	13'357'627
Dissolution (-) / constitution (+)	1'408'000	2'064'373
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	16'830'000	15'422'000
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	16'830'000	15'422'000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	0	0
Placements (aux valeurs effectives)	99'387'932	91'594'702
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des placements	16.93%	16.84%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des placements	16.93%	16.84%

Le montant de la réserve est déterminé, pour chaque catégorie de placement, à partir de la volatilité historique des valeurs de marché, en l'occurrence la volatilité moyenne de l'ensemble des fondations de placement prise dans la comparaison de la CAFP (Conférence des administrateurs des fondations de placements).

Pour tenir compte des normes comptables RPC 26 et couvrir à plus de 95% les risques de fluctuation annuelle, 2 écarts types sans corrélation sont pris en compte.

6.3. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placements selon les articles 54 à 57 de l'OPP2 ont été respectées. Les limites de la stratégie fixées dans le règlement de placement sont respectées en 2021.

6.4. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Disponible pour placements et liquidités	1'547'822	2'212'865
Obligations suisses en francs suisses	6'234'658	5'017'912
Obligations étrangères en francs suisses	11'958'449	8'222'609
Obligations étrangères en devises	11'502'877	10'987'079
Actions suisses	21'467'971	18'158'476
Actions étrangères	16'205'112	14'371'013
Placements alternatifs	6'610'931	10'316'133
Placements immobiliers	23'673'149	22'039'159
Placements chez les employeurs	186'963	269'456
	99'387'932	91'594'702

Répartition des placements de la fondation en %	31.12.2021	31.12.2020
Disponible pour placements et liquidités	1.56%	2.42%
Obligations suisses en francs suisses	6.27%	5.48%
Obligations étrangères en francs suisses	12.03%	8.98%
Obligations étrangères en devises	11.57%	12.00%
Actions suisses	21.60%	19.82%
Actions étrangères	16.30%	15.69%
Placements alternatifs	6.65%	11.26%
Placements immobiliers	23.82%	24.06%
Placements chez les employeurs	0.19%	0.29%
	100.00%	100.00%

6.5. Dépôts en portefeuille

Répartition des dépôts	2021	2020
Banque Cantonale du Valais	72'213'803	67'134'396
UBS SA	25'439'344	21'977'985
Dépôts	97'653'147	89'112'381

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Résultat net des liquidités

	2021	2020
Intérêts et différences de change	-1'096	-95'253
Résultat net des liquidités	-1'096	-95'253

6.6.2. Résultat net des titres

	2021	2020
Produit d'intérêts des obligations	97'055	253'410
Dividendes des actions	411'821	410'845
Revenus des fonds de placements	530'917	478'632
Pertes et bénéfices de cours et de change réalisés	1'241'952	321'949
Pertes et bénéfices de cours et de change non réalisés	6'474'944	2'076'090
Résultat net des titres	8'756'890	3'540'926

6.6.3. Intérêts divers

	2021	2020
Intérêts comptes de gestion	-189	-2'218
Intérêts divers	-189	-2'218

6.7. Frais de gestion de la fortune

6.7.1 Somme des indicateurs de la fortune

1er niveau - institution

	2021	2020
Frais de gestion	212'034	189'168
Droits de garde	159'086	139'879
Total frais TER	371'120	329'047
Courtages sur transactions	34'309	31'537
Total frais TTC	34'309	31'537
Impôts à la source non récupérables	6'699	5'334
Total autres frais	6'699	5'334
Total des frais de placements - 1er niveau	412'128	365'917

2ème niveau - placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2ème niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position "résultat net des placements" n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2. sous "bénéfices et pertes de cours non réalisés".

	2021	2020
TER sur les fonds de placements en obligations	178'418	127'597
TER sur les fonds de placements en actions	65'067	52'120
TER sur les fonds de placements en immobiliers	176'649	131'108
TER sur les fonds de placements mixtes	18'994	18'407
TER sur les matières premières	14'407	12'213
TER sur les autres placements alternatifs	0	43'450
Total des frais de placements - 2ème niveau	453'534	384'895

Frais de gestion de la fortune comptabilisés (placements transparents)

	2021	2020
Frais de placements 1er niveau	412'128	365'917
Frais de placements 2ème niveau	453'534	384'895
Total des frais de placements transparents	865'662	750'812

6.7.2 Pourcentage des frais de gestion de la fortune

	2021	2020
Placements transparents	98'616'884	91'574'041
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	771'048	20'661
Total des placements à la valeur du marché	99'387'932	91'594'702
Frais de gestion de fortune comptabilisés	865'662	750'812
En % des placements transparents	0.88%	0.82%

Produits	ISIN	Fournisseurs	Quantité	Valeur du marché au
				31.12.2021
Luzerner KB, échéance perpétuel / baskets	52293256	BCVs	1'500	118'508
Vontobel Electric Vehicle Basket	55338036	BCVs	2'500	208'250
Basket Bk Vontobel	59516040	BCVs	5'000	444'290
				771'048

6.7.3 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais

	2021	2020
Placements transparents	98'616'884	91'574'041
Placements non transparents	771'048	20'661
Total des placements à la valeur du marché	99'387'932	91'594'702
Taux de transparence	99,22%	99,98%

6.8 Performance des placements

	2021	2020
Résultat net des placements	7'889'743	2'692'642
Performance des placements	8,63%	3,06%

La performance des placements est calculée selon la méthode TWR.

6.9 Exercice des droits de votes des actionnaires

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. En vertu de l'ORAb, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Il exerce le droit de vote pour les actions de sociétés suisses détenues directement, ou indirectement si la possibilité existe, conformément à l'article 22 de l'ORAb. La fondation vote en principe dans le sens du conseil d'administration, sauf pour l'élection du conseil d'administration et son président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant, des rémunérations totales du conseil d'administration, de la direction et du conseil consultatif, des modifications des dispositions statutaires concernant le thème des rémunérations, des fusions, scissions et transformation.

Le rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice est disponible auprès du gérant de la fondation. Un mandat a été confié à la Fondation Ethos.

6.10 Explications relatives aux comptes courants employeurs

Les comptes courants des employeurs correspondent à la facturation des primes à la date du bilan et qui ne sont pas encore encaissées. Toutes les cotisations ont été encaissées dans les délais légaux.

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Compte de régularisation actif

	31.12.2021	31.12.2020
Impôt anticipé	72'543	72'907
Impôt à la source à l'étranger	26'338	22'723
Compte-courant réassureur	0	-225
Intérêts à recevoir	37'643	44'865
Fonds de garantie LPP	74'529	83'391
Réassurance	39'998	195'730
Divers	11'220	700
	262'270	420'090

7.2. Compte de régularisation passif

	31.12.2021	31.12.2020
Cotisations de l'employeur reçues d'avance	140'344	176'595
Honoraires gestion - facture partielle	9'720	9'720
Honoraires gestion - facture finale	69'774	69'871
Aon Suisse SA - note d'honoraires	6'947	14'450
Autorité de surveillance	458	458
Cotisations au Fonds de garantie	10'211	12'529
Ethos - service des assemblées générales		0
Honoraires révision - Inspection des finances/BDO SA	10'500	10'000
Divers	32'770	129
	280'725	293'753

7.3. Frais administratifs

La Fondation n'a pas de frais de marketing, publicité et courtage.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Des échanges entre le Conseil de Fondation et l'ASSO au sujet du règlement d'indemnités sont en cours à la date du bilan.

9. Autres informations relatives à la situation financière

La fondation n'est concernée par aucune information découlant du point IX de la Swiss Gaap RPC 26.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.



Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2021		31.12.2020		Limites per catégorie 55 OPP2	Stratégie	Stratégie min-max
	CHF	%	CHF	%			
Disponible pour placements:	1'547'822	1.55	2'212'865	2.37		2.50	0-15
Liquidités	1'547'822	1.55	2'212'865	2.37			
Disponible pour placements	1'547'822	1.55	2'212'865	2.37			
Obligations en CHF	18'193'107	18.18	13'240'521	14.16		37.50	16-65
Placements directs	1'641'155	1.64	1'390'980	1.49			
Placements collectifs	4'593'503	4.59	3'626'932	3.88			
Total obligations suisses en CHF	6'234'658	6.23	5'017'912	5.37			
Placements directs	0	0.00	537'750	0.58			
Placements collectifs	11'958'449	11.95	7'684'859	8.22			
Total obligations étrangères en CHF	11'958'449	11.95	8'222'609	8.79			
Obligations étrangères en devises	11'502'877	11.49	10'987'079	11.75		10.00	5-15
Placements directs	4'662'466	4.66	1'475'406	1.58			
Placements collectifs	6'840'411	6.83	9'511'672	10.17			
Total obligations étrangères en devises	11'502'877	11.49	10'987'079	11.75			
Actions suisses	21'467'971	21.45	18'158'476	19.42		15.00	5-25
Placements directs	10'707'512	10.70	8'895'806	9.51			
Placements collectifs	10'760'459	10.75	9'262'671	9.91			
Total actions suisses	21'467'971	21.45	18'158'476	19.42			
Actions étrangères:	16'205'112	16.19	14'371'013	15.37		12.50	5-20
Placements collectifs	10'217'340	10.21	4'816'465	5.15			
Total actions étrangères en CHF	10'217'340	10.21	4'816'465	5.15			
Placements directs	2'722'635	2.72	2'843'269	3.04			
Placements collectifs	3'265'137	3.26	6'711'279	7.18			
Total actions étrangères en devises	5'987'772	5.98	9'554'548	10.22			
Immobiliers	23'673'149	23.65	22'039'159	23.57			
Placements collectifs	21'649'521	21.63	20'543'255	21.97			
Total placements immobiliers suisses	21'649'521	21.63	20'543'255	21.97		17.50	10-25
Placements collectifs	2'023'628	2.02	1'495'904	1.60			
Total placements Immobiliers étrangers	2'023'628	2.02	1'495'904	1.60		2.50	0-5
Placements alternatifs	6'610'931	6.60	10'316'133	11.03			
Matières premières en CHF	4'197'266	4.19	3'550'993	3.80			
Matières premières en ME	0	0.00	405'857	0.43			
Total matières premières	4'197'266	4.19	3'956'850	4.23		2.50	0-5
Placements collectifs alternatifs en CHF	8'000	0.01	4'082'564	4.37			
Placements collectifs alternatifs étrangers	0	0.00	0	0.00			
Placements collectifs mixtes	2'405'665	2.40	2'276'719	2.43			
Total des autres placements alternatifs	2'413'665	2.41	6'359'284	6.80		0.00	0-20
Comptes de régularisation actif, placements chez les employeurs, actifs provenant de contrats d'assurance	893'101	0.89	2'178'853	2.33			
Total du bilan	100'094'071	100.00	93'502'110	100.00		100.00	
Total placements en actions	37'673'083	37.64	32'529'489	34.79		50.00	
Total placements immobiliers	23'673'149	23.65	22'039'159	23.57		30.00	
Total placements alternatifs	6'610'931	6.60	10'316'133	11.03		15.00	
Total placements en devises	12'064'000	12.05	23'028'813	24.63		30.00	